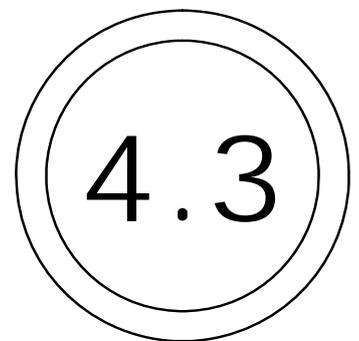


PLAN LOCAL D'URBANISME DE FALCK



Annexes sanitaires

Approbation de l'élaboration du P.L.U. par
Délibération du Conseil Communautaire du :
27 septembre 2018.



Atelier *A4* architecture et urbanisme durables
Noëlle VIX-CHARPENTIER architecte D.P.L.G.
8, rue du Chanoine Collin – 57000 Metz
Tél : 03 87 76 02 32 – Fax : 03 87 74 82 31
E-mail : nvc@atelier-a4.fr – Web : www.atelier-a4.fr

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SITUATION JURIDIQUE DES COMMUNES

Arrondissement	Code commune	INTERENCO	Compétence	Nom de la commune	Statut	Population	Superficie	Événement	DGD	Prescription	Arrêt	Arrêté Enquête Publique	Début	Fin	Réception Conclusion	Approbation	Exécutoire	Abrogation Caducité ou Annulation T.A.	Transfert Compétence L.R.422-1 suivants	SU DO CU H	Code Procédure (Carte)	Droit applicable	Procédure parallèle	Code INSEE (Carte)
Th 3 04	57205	C.C.H.P.B	x	FALCK	1	2 472	607	Données de base													7 00	00		57205
Th 3 04	57205	C.C.H.P.B	x	FALCK	1			Élaboration POS/PLU		26/04/73		-	05/05/77	03/06/77		30/11/1978			01/04/1984		7 00	00		
Th 3 04	57205	C.C.H.P.B	x	FALCK	1			Mise à Jour POS/PLU								15/09/1980					7 00	00		
Th 3 04	57205	C.C.H.P.B	x	FALCK	1			Modification POS/PLU								20/10/1980					7 00	00		
Th 3 04	57205	C.C.H.P.B	x	FALCK	1			Modification POS/PLU								17/01/1986					7 00	00		
Th 3 04	57205	C.C.H.P.B	x	FALCK	1			Mise à Jour POS/PLU								22/06/1988					7 00	00		
Th 3 04	57205	C.C.H.P.B	x	FALCK	1			Modification POS/PLU								29/09/1989					7 00	00		
Th 3 04	57205	C.C.H.P.B	x	FALCK	1			Mise à Jour POS/PLU								13/05/1996					7 00	00		
Th 3 04	57205	C.C.H.P.B	x	FALCK	1			Modification POS/PLU								04/10/1996					7 00	00		
Th 3 04	57205	C.C.H.P.B	x	FALCK	1			Modification POS/PLU								30/06/2006					7 00	00		
Th 3 04	57205	C.C.H.P.B	x	FALCK	1			Modification POS/PLU								26/08/2011	09/11/2011				7 00	00		
Th 3 04	57205	C.C.H.P.B	x	FALCK	1			Révision POS/PLU	2013	05/10/12	19/06/17										7 00	00		
Th 3 04	57205	C.C.H.P.B	x	FALCK	1			Modification POS/PLU													7 00	00		

NOTE TECHNIQUE SUR L'ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement général de la commune de Falck de type unitaire et est constitué de canalisations étanches d'un diamètre majoritaire compris entre 250 et 600 mm.

Ce réseau peut-être décomposé en deux tranches, l'une venant de Falck (station de relevage située au bout de la rue des Prés), l'autre venant de Hargarten (station de relevage située à proximité de l'émetteur hertzien TV). Ces tranches se réunissent à la hauteur de la rue de la Cour à Falck. Son fonctionnement est jugé correct pour l'utilisation actuelle.

Le réseau d'assainissement est directement géré par la commune en régie directe. Les eaux usées sont traitées sur la station d'épuration située sur le ban communal de Dalem. Cette installation est gérée par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) Dalem/Falck/Hargarten.

L'ouvrage a une capacité de 320 kg de DBO5/jour et 5800 équivalents-habitants (EH) maximum. Actuellement une population d'environ 4300 EH y est raccordée.

La commune n'a pas réalisé son zonage d'assainissement.

**NOTE TECHNIQUE SUR
L'ELIMINATION
DES DECHETS SOLIDES**

Déchets ménagers et recyclables

La collecte et le traitement des déchets est assuré par le Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Moselle-Est (SYDEME) depuis l'adhésion de la Communauté de Communes de La Houve en 2006.

En 2011, la collecte multiflux (voire plaquette ci-après réalisée par le SYDEME pour le fonctionnement) a été généralisée au sein du territoire de l'intercommunalité afin de permettre la mise en place d'une filière de valorisation énergétique et biologique par méthanisation baptisée « *Méthavalor* » d'une capacité de traitement de 45 000 tonnes par an. Cette installation va permettre de valoriser 30% de plus de déchets et ainsi limiter les enfouissements.

Par conséquent, il est demandé aux habitants de trier leur déchet dans trois sacs de couleur différente :

- Le vert pour les biodéchets,
- L'orange pour les recyclables,
- Le bleu pour les résiduels (ordures ménagères).

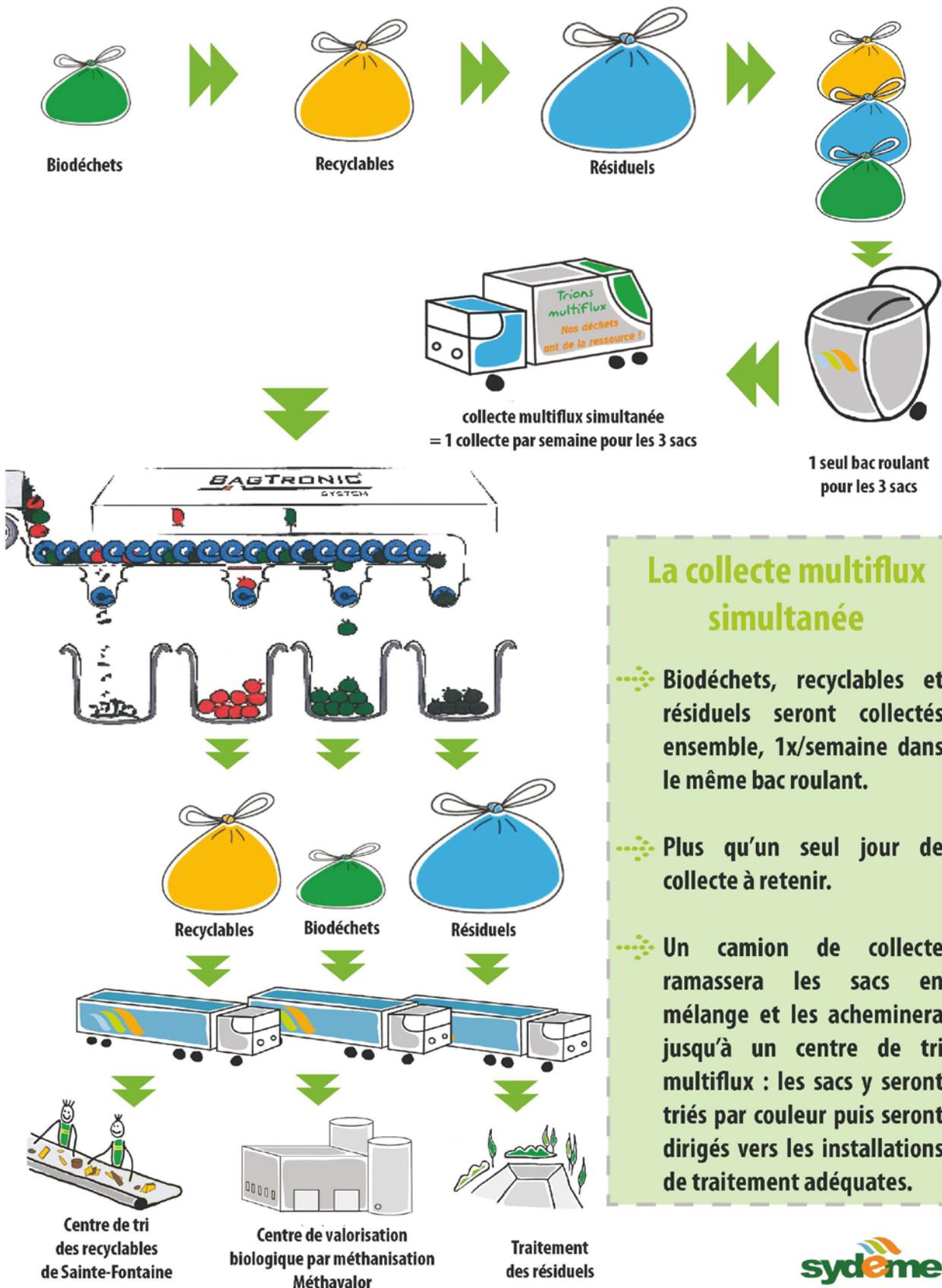
Le ramassage de ces sacs devant être rassemblés au sein du même bac roulant est réalisé une fois par semaine :

- Le jeudi pour Falck-village,
- Le vendredi pour Falck-cité.

Déchets « annexes » et encombrants

Pour le dépôt des autres déchets (non collectables en porte à porte : gravats, déchets verts, ferraille, batterie, huiles, DMS...), les habitants FALCK peuvent se rendre à la déchetterie communautaire située rue de Dalem à Flack

LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTE MULTIFLUX SIMULTANEE



La collecte multiflux simultanée

- Biodéchets, recyclables et résiduels seront collectés ensemble, 1x/semaine dans le même bac roulant.
- Plus qu'un seul jour de collecte à retenir.
- Un camion de collecte ramassera les sacs en mélange et les acheminera jusqu'à un centre de tri multiflux : les sacs y seront triés par couleur puis seront dirigés vers les installations de traitement adéquates.